

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 11

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

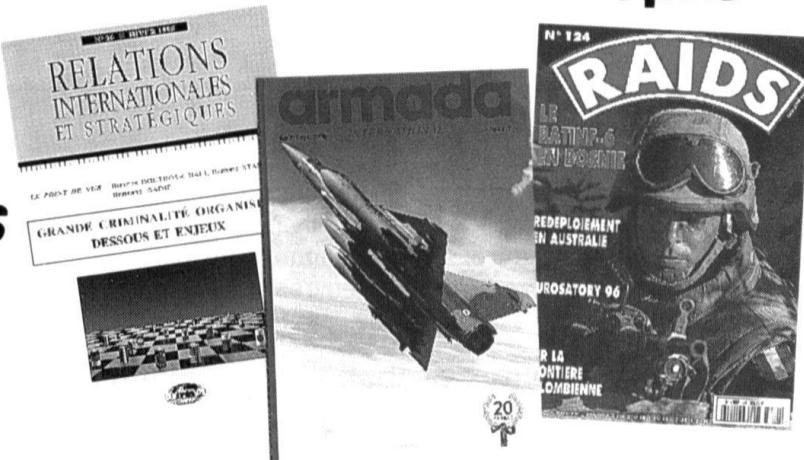
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

Par le capitaine Sylvain Curtenaz



Relations internationales et stratégiques,

N° 20, 1995

Strategic Forum,

N° 74, 1996

« De fait de société, le système mafieux devient sujet de préoccupation universelle », écrit B. Gallet dans son article introductif. Effectivement, le crime organisé a pris une ampleur nouvelle avec la chute du Mur de Berlin. Cette forme de criminalité n'aurait pourtant rien d'original. Elle serait même, à lire A. Wallon et M.-L. Guy, l'avatar naturel de la naissance du capitalisme, la conséquence de l'effacement de l'Etat, sinon de l'absence de toute structure juridique adaptée, aussi bien pour contrôler les entrepreneurs que pour les protéger. L'exemple russe est clair : l'Etat lui-même est touché, qui n'est guère outillé pour lutter contre des structures mafieuses beaucoup mieux organisées, voire mieux équipées que lui.

Le financement des guérillas par le trafic de biens et de produits est une autre facette du crime international. J.-C. Rufin retient deux formes d'organisation économique : les rapines à l'encontre des populations locales et de l'aide humanitaire pour la première ; le contrôle des ressources naturelles pour la seconde, ce qui amène les mouvements de guérilla à ne plus rechercher seulement le contrôle de populations, mais de territoires. Ils y exploitent des produits interdits, comme la drogue, ou des matières premières qu'ils commercent illégalement, souvent en ayant recours à des organisations criminelles. Les guérillas de cette fin de siècle sont entrées dans une logique de l'échange et du transport, qui fait des lieux offrant les meilleures conditions (ports, aéroports, frontières non contrôlées) des endroits stratégiques pour leur survie.

Avec l'évolution de la criminalité, les différences entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'estompent également. Entre politiques gouvernementales aussi... Le secret bancaire helvétique, J.-C. Buffle constate que la France et les États-Unis le dénoncent autant qu'ils en profitent. Ces attaques politiques sont par ailleurs une des facettes de la concurrence que se livrent les banquiers, par États interposés. L'affaire actuelle de l'or allemand, sous le couvert d'honorables principes, ne vise-t-elle pas à affaiblir la place bancaire suisse ?

De son côté, B. Sullivan s'élève, dans *Strategic Forum*, contre la tendance qui se fait jour aux Etats-Unis de combattre le crime organisé avec des moyens militaires, et de l'inscrire au rang des menaces nécessitant l'engagement des forces armées. Celles-ci peuvent toutefois contribuer à l'éradication du crime organisé en conseillant, en équipant les forces armées des pays concernés par la lutte contre la production de drogue et en renforçant les mesures de surveillance et de renseignement. La toxicomanie coûterait en effet quelque 450 milliards de dollars par an au contribuable américain, une raison suffisante pour mobiliser le maximum de moyens disponibles dans la lutte contre la drogue.

Raids,

N° 124, 1996

Tous les trois ans, les forces armées australiennes vivent au rythme de « *Kangaroo* », un exercice de trois semaines destiné à tester leur aptitude opérationnelle, les doctrines ainsi que le matériel. Pour la deuxième fois, ces manœuvres avaient pour théâtre les territoires du Nord, dont le sous-sol regorge de matières premières stratégiques. Plus de 17 000 hommes ont ainsi manœuvré, maintenus en haleine sur un territoire de 1,8 million de

kilomètres carrés par les 1300 marqueurs du pays « orange ». De tels exercices, familiers dans toutes les armées, ne sauraient manquer de nous rappeler l'importance de manœuvres à l'échelle 1:1 qu'aucune simulation ne peut totalement remplacer.

Armada International, N° 4, 1996

L'évolution des avions de combat est la conséquence d'une lutte serrée entre la technologie et les lois de l'aérodynamique. Dans son article, T. Nash évoque les directions de recherche qui devraient aboutir, d'ici une vingtaine d'années, à un avion sans pilote d'une maniabilité exceptionnelle, en dépit de l'absence de dérive verticale, un composant qui tend à disparaître parce que trop bon réflecteur radar ! Les exigences de l'agilité, de la furtivité et de la poussée orientable font l'objet de recherches et de développements sur maquettes ou prototypes. Les lois de l'aérodynamique étant cependant ce qu'elles sont et venant s'ajouter à celles de l'économie, tout développement tend à prendre la forme d'un compromis. En effet, chaque amélioration dans un sens se fait au détriment d'autres éléments. Pour l'instant, le recours aux calculateurs de bord, qui évaluent les ordres du pilote en regard des informations reçues par leurs senseurs avant de les transmettre aux actionneurs, ainsi que le recours à des viseurs de casque qui permettent aux pilotes de ne pas être désorientés par l'agilité de leurs machines, sont des acquis dont les projets *X-31*, *X-36* et autres *F-16 Vista* ne cessent de démontrer l'efficacité et la nécessité.

Les estimations concernant le nombre de mines enfouies de par le monde évoluent entre 65 et 300 millions d'unités. En 1994, le coût moyen de la neutralisation d'un engin, dans le cadre des opérations de dépollution en Afghanistan, était de 265 dollars, le mètre carré déminé revenant à 0,85 dollar. On comprend que, dans de telles conditions,

de nombreux industriels se soient lancés dans le développement de moyens de détection, capables non seulement de repérer les mines par leur masse, mais aussi par l'émission de vapeurs d'explosif. Radars, senseurs, flair animal ou artificiel, dispersion/activation neutronique (avec des risques annexes de contamination) sont venus s'ajouter à la traditionnelle détection au contact du démineur travaillant à la baïonnette. Tous ces moyens se complètent sans vraiment se substituer les uns aux autres. Si on y ajoute les problèmes de la recherche de l'information sur les zones minées et les déplacements d'engins lors des crues ou des tempêtes de sable, il devient évident que la question des mines est loin d'être résolue, d'autant plus qu'il s'agit d'une arme bon marché, qui se prête aussi bien à la conduite opérative des barrages qu'à la déstabilisation et à l'établissement d'un régime de terreur.

Du tir, du droit et de la liberté

Sous ce titre, nous avions présenté en début d'année l'ouvrage d'un chercheur britannique¹. Ce travail, consacré à l'étude de la lutte pour et contre l'abolition du droit de posséder une arme dans notre pays, vient d'être publié en langue allemande².

Rappelons qu'en restreignant nos libertés individuelles, la nouvelle loi sur les armes menace un sport national et touche, dans la foulée, chasseurs et collectionneurs. Elle représente une atteinte à la liberté de commerce et ne saurait être dissociée des pressions qui s'exercent sur nos industries d'armement. Fortement soutenue par la gauche, qui peut compter sur nombre de juges fédéraux et un professeur de criminologie acquis à sa cause, la nouvelle loi sur les armes menace à terme l'armée elle-même.

L'excès des lois est-il réellement la seule panacée aux dérapages de l'éducation ?

S. Cz.

¹ RMS, N° 2, 1996.

² Disponible, pour le prix de Fr. 15.–, frais d'envoi en sus, auprès de Pro Tell, 6280 Hochdorf.